

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »

Le phénomène des gangs de rue Concours 2010-2011

proposée par :

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Le ministère de la Santé et des Services sociaux
Le ministère de la Sécurité publique
et

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

À SOULIGNER

Volets offerts :	projet, synthèse de connaissances, bourse doctorale
Durée :	variable selon les volets
Lettre d'intention :	23 septembre 2009 à 16 h
Demande de financement :	9 décembre 2009 à 16 h

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
Besoins de recherche	p. 4-5
Conditions du concours et de la subvention	p. 7
Volets offerts dans ce concours	p. 8
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 9
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	P. 10
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	P. 12
Dates du concours et début du projet	p. 13
Renseignements	p. 13
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche et les synthèses de connaissances	p. 14
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 15

OBJECTIFS

La communauté scientifique¹ est invitée à répondre à cet appel de propositions dont l'objectif est de soutenir la recherche sur le phénomène des gangs de rue au Québec et sur les moyens de le prévenir. Ce programme vise notamment à développer des connaissances sur les facteurs de risque et les facteurs de protection ayant une influence sur la participation des jeunes à des gangs criminels, de mesurer l'ampleur et l'évolution du phénomène pour le Québec et de se questionner sur les choix d'intervention à privilégier selon certains groupes visés.

Des objets spécifiques de recherche pourront aussi être explorés, tel le rôle des jeunes filles au sein des gangs, la protection et le soutien des victimes et des témoins, la place des communautés culturelles dans le phénomène des gangs de rue, de même que la prévention des risques de récidive chez les membres de gangs à la suite d'une incarcération.

Par ailleurs, afin d'en maximiser les retombées, les démarches de recherche devront associer les personnes impliquées dans les interventions auprès de ces populations. Dans une optique de prévention et d'intervention, le développement de ces nouvelles connaissances devra permettre de dégager de nouvelles pistes de réflexion et d'action, destinées autant aux intervenants qu'aux décideurs.

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

CONTEXTE

À partir d'une recension des écrits publiée en avril 2007, Hamel et coll., auteurs du document *Mieux connaître et agir*² affirment que le phénomène des gangs de rue n'est pas nouveau, mais qu'il prend aujourd'hui une forme nettement plus diversifiée. Ce phénomène ne se limite pas aux grands centres urbains et tend à se répandre peu à peu dans les banlieues. Bien qu'il soit difficile pour les auteurs d'estimer de façon rigoureuse l'ampleur du phénomène au Québec, faute de recherches exhaustives sur le sujet, ils soulignent que le Québec fait partie des provinces les plus touchées et Montréal serait également la ville la plus concernée par le phénomène.

Dans ce document, Hamel et coll. définissent ainsi le phénomène de gang :

Une gang réfère à une collectivité de personnes (adolescents, jeunes adultes et adultes), qui a une identité commune, qui interagit en clique ou en grand groupe sur une base régulière et qui fonctionne, à des degrés divers, avec peu d'égards pour l'ordre établi. En général les gangs regroupent des personnes de sexe masculin, dont plusieurs sont issues des communautés culturelles, et opèrent sur un territoire, en milieu urbain et à partir de règles. À cause de leur orientation antisociale, les gangs suscitent habituellement dans la communauté des réactions négatives et, de la part des représentants de la loi, une réponse organisée visant à éliminer leur présence et leurs activités. (p.3).

Les auteurs présentent une typologie qui permet de cerner l'ampleur et la complexité du phénomène. Ils font un état de la recherche sur la question, le plus large possible en y incluant les caractéristiques des membres, leurs liens avec l'école, leurs processus d'affiliation, des stratégies d'intervention, etc. La diversité des activités auxquelles ils s'adonnent explique en grande partie les raisons pour lesquelles il est difficile de cerner les impacts d'un tel phénomène. Mais ce que l'on sait c'est que celui-ci semble s'accroître, bénéficie d'une visibilité de plus en plus importante au sein des médias et dans la population en général. Ce qui en fait un objet de préoccupations pour les autorités publiques c'est que les activités des gangs de rue sont souvent criminelles et les membres sont recrutés parmi les jeunes, pour la plupart vulnérables, avec pour conséquence de compromettre leur réussite à tous les niveaux soit : scolaire, sociale et professionnelle.

Récemment, le ministère de la Sécurité publique publiait un *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010*³ dont le mandat principal est d'harmoniser et d'orienter les mesures de prévention et de lutte contre les gangs de rue au Québec. Plus d'une vingtaine de ministères et d'organismes ont participé à l'élaboration de ce plan, soit comme membre du comité ou comme participant aux consultations (p.1). Ce plan intègre les différents niveaux d'intervention mis de l'avant jusqu'à maintenant, tant au ministère de la Sécurité publique que dans d'autres ministères ou organismes gouvernementaux susceptibles d'intervenir dans ce domaine. Afin d'endiguer le phénomène, il engage notamment les partenaires concernés par ce phénomène dans une démarche commune où se côtoient, de façon synergique et complémentaire, des mesures relevant de la prévention, de la répression et de l'intervention.

Ce plan repose sur quatre axes principaux :

² http://www.crpspc.qc.ca/Mieux_connaître_Jeunesse_gang_mai2007.pdf

³ http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/lutte_crime_organise/gangs_rue/plan_intervention_de_gang_de_rue.pdf

Appel de propositions

- Axe 1 : Répression. Les objectifs qui sous-tendent cet axe sont de trois ordres, soit : renforcer les mesures de lutte contre les activités criminelles des gangs de rue ; réduire la commission de gestes de délinquance grave et contribuer à la réinsertion sociale des contrevenants à haut risque ; contrer les conséquences négatives sur les Services correctionnels du Québec de la prise en charge d'une clientèle associée aux gangs de rue.
- Axe 2 : Prévention et intervention. Trois objectifs sous-tendent ce deuxième axe, soit : augmenter la capacité d'intervention des milieux municipal et communautaire à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue ; augmenter la capacité de prévention au phénomène des gangs de rue dans les milieux ethnoculturel, scolaire et familial à risque ; contribuer à la désaffiliation et à la réinsertion des membres de gangs de rue.
- Axe 3 : Recherche et analyse. Sous cet axe, deux objectifs ont été définis, soit : mieux évaluer l'ampleur du phénomène et surveiller plus étroitement son évolution sur le territoire du Québec ; accroître les connaissances du phénomène ainsi que les meilleures pratiques dans le domaine.
- Axe 4 : Formation et communication. Deux objectifs ont été retenus sous cet axe, soit : mieux outiller les intervenants de première ligne devant interagir avec des jeunes impliqués dans des activités de gangs de rue ou susceptibles d'y être confrontés ; améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible sur le phénomène des gangs de rue.

C'est dans l'esprit de ces deux derniers axes que le FQRSC et le MSP ont tenu un Forum d'orientation de la recherche. Celui-ci réunissant au-delà de soixante-dix participants, représentant différents acteurs interpellés par la propagation du phénomène des gangs de rue. Le mandat des participants était d'identifier des besoins de nouvelles connaissances pour éclairer l'intervention et la décision et de cibler des priorités compte tenu de l'état actuel de la connaissance et des interventions sur le sujet. Le présent appel de propositions prend en considération l'ensemble des orientations prises par le gouvernement québécois sur cette question à travers les différents axes de son *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* et s'inspire des priorités établies lors de ce forum.

BESOINS DE RECHERCHE

Les besoins de recherche qui suivent ont été retenus pour leur pertinence compte tenu de l'état actuel de la connaissance et du besoin qu'intervenants et décideurs ont de disposer de nouvelles avenues pour leur permettre d'agir le plus adéquatement possible dans ce domaine. Certains de ces besoins se recoupent et les demandeurs sont invités à maximiser la pertinence de leur proposition en prenant en considération plus d'un besoin mais en indiquant spécifiquement, dans le formulaire, à quel(s) besoin(s) il est principalement fait référence.

a	Faire une mise à jour de l' <u>état de la recherche</u> sur le phénomène des gangs de rue au Québec, à travers une synthèse de connaissances comprenant les différents aspects de la question (prendre en considération les préoccupations des différents secteurs d'intervention que sont la sécurité publique, la santé et les services sociaux, l'emploi, la sécurité sociale, l'éducation, la justice, l'immigration, etc.). Cibler les éléments qui pourraient faire l'objet d'un développement potentiel de la recherche sur cette question en s'inspirant notamment de ce qui se fait ici et ailleurs.
b	Mesurer l' <u>ampleur</u> et l' <u>évolution</u> dans le temps et dans l'espace du phénomène des gangs de rue au Québec.
c	Développer les connaissances permettant d'agir sur les <u>facteurs de risque</u> qui mènent à la délinquance et à la participation à un gang de rue criminel et sur les <u>facteurs de protection</u> notamment le rôle que jouent la famille, les pairs, l'environnement et la communauté dans une perspective d'inclusion sociale.
d	À la lumière des évaluations des principaux programmes de prévention, d'intervention et de réinsertion sociale visant le phénomène des gangs de rue, mis en place au Québec et apparaissant prometteurs, cerner les <u>meilleures pratiques</u> et indiquer dans quelles <u>conditions elles doivent être mises en œuvre</u> (dans différents environnements, auprès des différentes populations, etc.). Au besoin, préciser les conditions d'application pour le Québec.
e	Approfondir la connaissance sur le processus par lequel s'effectue, chez les jeunes au Québec, le <u>passage de l'appartenance</u> à une bande ou « une gang », à l'adhésion à un gang de rue criminel. Se questionner sur les <u>choix d'intervention</u> à privilégier pour prévenir l'adhésion des jeunes à un gang de rue criminel.
f	Développer les connaissances permettant de comprendre le <u>rôle des facteurs culturels</u> et leur interrelation avec les <u>facteurs socio-économiques</u> dans le processus de constitution et d'évolution des gangs de rue ainsi que les réponses des acteurs des <u>communautés culturelles</u> ; évaluer les interventions et identifier les facteurs de réussite ou d'échec.
g	Développer la connaissance sur les <u>risques de récidive</u> chez les membres de gangs de rue, proposer des moyens efficaces de prévention et de réinsertion sociale.
h⁴	Développer la connaissance sur la participation et l' <u>exploitation des jeunes filles</u> par les gangs de rue, explorer les moyens de les rejoindre et de les accompagner vers les services offerts.
i	Améliorer la connaissance quant aux moyens d'assurer une <u>meilleure protection et un meilleur soutien aux victimes</u> , aux témoins et à leurs proches, notamment lors de procédures judiciaires impliquant des membres de gangs de rue ⁵ .

⁴ Ces deux derniers besoins de connaissances (h et i) intéressent particulièrement le ministère de la Justice et le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) et bénéficieront d'une enveloppe dédiée.

⁵ Le site du CAVAC (www.cavac.qc.ca) peut être consulté pour obtenir plus d'informations sur les mesures de soutien actuellement accessibles aux victimes d'actes criminels et à leur famille.

Afin de maximiser les retombées de la recherche sur le sujet, les propositions doivent prendre en considération les éléments suivants :

- Faire un état des recherches existantes en lien avec leur projet ; cet exercice essentiel à tout projet contribue à informer au fur et à mesure les intervenants œuvrant dans le domaine sur connaissances les plus récentes entourant la question ;
- Dans la mesure du possible, s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, au niveau national et international ;
- S'assurer de bénéficier de la collaboration des acteurs directement interpellés par leur projet ;
- Lorsque le projet le permet, associer des intervenants, même s'ils ne sont pas directement interpellés par le projet, aux différentes étapes du déroulement de la recherche (services policiers, services correctionnels, services aux jeunes contrevenants et aux adolescents, travailleurs de rue et organismes communautaires, services de santé et milieux scolaires, organismes œuvrant auprès des victimes d'actes criminels, etc.)⁶.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS POUR AMÉLIORER LA PERTINENCE DES PROPOSITIONS

Afin de bien démontrer la pertinence et la qualité scientifique de leur proposition, les demandeurs doivent faire la démonstration :

- que leur projet concerne des dimensions non étudiées, en lien avec les priorités inscrites dans le présent appel de propositions ;
- que leur projet réunit des chercheurs et des collaborateurs dont l'expertise est de nature multidisciplinaire, c'est-à-dire qu'elle se situe dans plus d'une discipline compte tenu de la complexité des problématiques entourant la question du phénomène des gangs de rue et si tel n'est pas le cas, que cela soit bien justifié ;
- que leur projet s'inscrit dans une démarche de collaboration ou de partenariat avec les intervenants du milieu, que ce soit pour le déroulement de la recherche ou pour les démarches de suivi ou de transfert des résultats de la recherche. Dans tous les cas, la démonstration doit être faite explicitement qu'il y aura des retombées pour les milieux de la décision et de l'intervention.

⁶ Il est important de souligner que les organismes participant à la recherche deviennent pour les chercheurs des partenaires privilégiés pour assurer une appropriation directe des résultats de leurs travaux. Les chercheurs ne doivent pas oublier qu'ils doivent aussi participer à des rencontres de suivi organisées par le FQRSC auprès des partenaires financiers de cette action concertée ; ces rencontres sont organisées au moins une fois par année pendant toute la durée du projet (voir la rubrique *conditions du concours*). Ces deux niveaux de partenariats ne sont pas mutuellement exclusifs et des chercheurs peuvent avoir comme partenaires de recherche, certains des partenaires de cette action concertée. Cela ne les exclut pas de l'obligation de participer aux rencontres de suivi.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme Actions concertées de recherche et de ses règles est disponible à l'adresse internet suivante :

<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/editeur/subventions/actions-concertees.pdf>

- Cette Action concertée permettra d'offrir des subventions sous différents volets : projet de recherche, synthèse de connaissances, bourse doctorale.
- Le début de la période de subvention est établi au 1^{er} avril 2010 et la date de fin est variable selon les volets. Pour les subventions, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les montants prévus par volet sont présentés au tableau à la page 8.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- En conformité avec les règles générales du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSQ), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur principal.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges et aux candidats à une bourse doctorale. De plus, pour ce concours, les chercheurs d'établissement (CE) sont admissibles à titre de responsables.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSQ dans son *Programme Actions concertées*, quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁷, au respect de la propriété intellectuelle⁸, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs et des chercheurs postdoctoraux de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le *Programme Actions concertées*.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme Actions concertées*. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du *Programme Actions concertées*, le chercheur qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'action concertée et un ou des membres du FQRSQ. Elles sont organisées par le FQRSQ et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer peut entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Dans cet

⁷ Voir Annexe 1

⁸ Voir Annexe 2.

esprit, le FQRSC a développé le Guide 1 :4 :20 ⁹ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final.

- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le cadre du programme Actions concertées.

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volets	Durée	Montants maximums
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet	2-3 ans	150 000 \$
	Synthèse de connaissances	1 an	25 000 \$
Soutien à la relève	Bourse doctorale	3 ans	25 000 \$ / an

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LA RÉALISATION DE LA RECHERCHE

Projet de recherche

En lien avec les priorités, seront soutenus sous ce volet les projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs, les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux déjà effectués. Les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants.

Synthèse de connaissances

La synthèse critique de connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des thèmes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées.

SOUTIEN A LA RELÈVE – Bourse doctorale

L'objectif de ce volet est de stimuler l'intérêt de jeunes chercheurs pour la recherche sur la thématique des gangs de rue et d'offrir un soutien financier aux meilleurs candidats afin de leur permettre d'entreprendre ou de poursuivre leurs travaux de recherche. La présence de questionnements toujours sans réponse ou encore peu documentés démontre qu'il y a de nombreuses avenues de recherche à explorer sous cette thématique. Les chercheurs financés ou intéressés par cette thématique sont également invités à encourager des candidats potentiels à déposer une demande. Seul le volet bourse doctorale en recherche est disponible pour ce concours et une seule bourse sera offerte.

⁹ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20)
<http://www.fqrcs.gov.gc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : www.fqpsc.gouv.qc.ca. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal (volet projet de recherche et synthèse de connaissances) est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Internet du FQPS.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du programme Actions concertées. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourse doctorale en recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins identifiés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	40 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Originalité de la démarche et appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		20 points
Nature et portée des retombées anticipées du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert, notamment auprès des partenaires du programme. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des liens avec les partenaires du milieu. 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Projet de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	40 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Originalité de la démarche et appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		20 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances. 	5 points

Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	5 points
---------------------------	--	----------

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	40 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Originalité de la démarche et appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		20 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	25 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'action concertée. 	15 points

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : (www.fqrsq.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourse doctorale en recherche		
Qualité du dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • La moyenne cumulative obtenue (10 pts) • La progression et la durée dans les études (15 pts) • Les bourses et les distinctions reçues (5 pts) 	30 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la présentation générale du dossier (5 pts) • L'expérience et les réalisations du candidat (10 pts) • Les aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations (5 pts) 	20 points

Qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • L'originalité du projet (6 pts) • La clarté de la problématique et des objectifs (6 pts) • L'adéquation de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis et le réalisme du calendrier de réalisation (8 pts) • La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (5 pts) 	25 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • L'importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) 	15 points
Qualité du milieu d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • La pertinence et la qualité du milieu de recherche (5 pts) • La qualité de l'encadrement fourni (5 pts) 	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) • L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) • La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) • La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts) • La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) • L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des étudiants et stagiaires postdoctoraux et la qualité de leur implication dans le projet de recherche (5 pts) • La part des tâches liées à la formation à la recherche et au développement des compétences des étudiants et stagiaires postdoctoraux impliqués (5 pts) 	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts) La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts) La contribution de la synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts) 	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Qualité de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'aptitude du ou des chercheurs à réaliser le projet (15 pts) La qualité de la production scientifique du ou des chercheurs (10 pts) 	25 points
Stratégie de diffusion et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et le caractère novateur du plan de diffusion et de transfert (8 pts) La prise en considération des partenaires de l'Action concertée et des partenaires du milieu dans le plan de diffusion et de transfert (7 pts) 	15 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (7 pts) Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques (8 pts) 	15 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse¹⁰ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

¹⁰ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqrc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2009** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse par courriel est prévue dans la semaine du 26 octobre 2009.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 9 DECEMBRE 2009** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 23 mars 2010.

Le début du projet est prévu pour le 1^{er} avril 2010.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme Actions concertées

Concours : Le phénomène des gangs de rue

140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Marc Bélanger

Chargé du programme Actions concertées

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138

Courriel : actions-concertees-sc@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 646-3669 ou

1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)

Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR PROJET ET SYNTHÈSE DE CONNAISSANCES

DÉPENSES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT				
Rémunération :				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**				
- Dégagement de la tâche pour les partenaires ***				
- Étudiant de 1er cycle				
- Étudiant de 2e cycle				
- Étudiant de 3e cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
- Professionnels de recherche				
- Techniciens de recherche				
- Personnel administratif				
Honoraires professionnels - Consultants				
Frais de dédommagement des participants à l'étude				
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipements				
Frais de location de locaux et d'équipements				
Frais de télécommunication				
Fournitures informatiques et achat de banque de données				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipement				
Sous-total: Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement				
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE				
Frais de dégagement, chercheurs de collègue				
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue				
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue				
TOTAL DU FINANCEMENT				

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet projet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant les statuts suivants: CHG, PC, COP et CHA).

ANNEXE 2

Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le Rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le Rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.